

Formation chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) de niveau 2

PUBLIC VISE

- ✓ Personnes postulant un emploi de chef d'équipe de Sécurité Incendie en Etablissement Recevant du Public ou en Immeuble de Grande Hauteur devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

PRE-REQUIS

- ✓ Savoir lire, écrire et parler le Français
- ✓ Etre titulaire d'une formation de secourisme (SST, PSC1, PSE,) de moins de 2 ans
- ✓ Etre titulaire du SSIAP 1 ou d'une qualification équivalente, à jour de recyclage
- ✓ Etre apte médicalement (selon les critères de l'arrêté du 02 mai 2005)

DUREE

- ✓ 70 heures + 7 heures d'examen

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- ✓ De 4 à 12 maximum

CONDITIONS MATERIELLES

- ✓ Installations techniques et pédagogiques du centre de formation agréé
- ✓ PC Sécurité – SSI Cat A - DAS « Clapet – Volet »
- ✓ Consigne diverse
- ✓ Documents divers – « permis de feu – registre de sécurité »

OBJECTIFS

- ✓ A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de gérer les événements en temps réel, d'assurer la protection des personnes et des biens ainsi que d'être reçu à l'examen final du SSIAP 2.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✓ Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI
- ✓ Site adapté permettant les rondes de sécurité incendie
- ✓ Une aire de feu
- ✓ Local enfumé par des fumées froides et non toxiques
- ✓ Livret de cours

Exit Conseil - SAS au capital de 8000 Euros - N° SIREN 489 471 672 RCS EVRY - APE 8559A - N° TVA intracommunautaire : FR25489471672
Siège social :15, rue Maurice Barrès - 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS - Téléphone : 01 69 04 17 43 - Email : contact@exit-conseil.fr
Site pédagogique :56, boulevard de Courcerin - 77183 CROISSY-BEAUBOURG - Téléphone : 01 69 04 17 43 - Email : contact@exit-conseil.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 91 06103 91 auprès du préfet de région Ile-de-France
N° d'autorisation d'exercice CNAPS FOR-077-2026-11-15-20210587568

QUALIFICATIONS

- ✓ Diplôme SSIAP 2 (si réussite à l'examen final sous l'autorité du jury officiel).

CONDITIONS DE VALIDATION

- ✓ Présence sur l'intégralité de la formation.
✓ Avoir satisfait aux tests / examens règlementaires de la formation
3 QCM DE 40 QUESTIONS

Mises en situations et entraînement pratique Gestion de crise
Préparation d'un cours pédagogique

Examen :

EVALUATION S.S.I.A.P. 2				
EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite	QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses multiples)	40 min	Epreuve notée sur 20 une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Orale	Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de préparation de 15 min. Il pourra utiliser tous les supports existants qui devront être mis à sa disposition (tableau blanc ou papier, retro projection, vidéo projection).	15 min	Epreuve évaluée apte/inapte	Le jury devra principalement évaluer la pertinence technique des propos de la séquence pédagogique. L'aptitude à la pédagogie ne doit pas être le seul critère d'élimination.
Pratique	Exercice de gestion du PC en situation de crise (SSI de catégorie A en fonction). L'épreuve devra intégrer une dégradation du contexte avec au moins trois incidents ou anomalies. Le candidat remettra au jury sa main courante à la fin de l'épreuve.	20 min	Epreuve évaluée apte/inapte	L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation
Remarques	Les épreuves orales et pratiques pourront se dérouler en simultané. Chaque candidat réalisera l'ensemble des épreuves quelles que soient les notes qu'il aura obtenues. Seuls 12 candidats pourront être présentés à un même examen.			
Certification	Le candidat sera certifié s'il obtient la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orale et pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve. Lors de la 1 ^{re} présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou plusieurs épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.			

DELAIS D'ACCES ET DATES DE SESSIONS

- ✓ En cas d'indisponibilité, veuillez-vous référer au planning de notre site <http://exit-conseil.fr/> afin de connaître nos prochaines sessions de formation.

CONTENU DU PROGRAMME 70h

Exit Conseil - SAS au capital de 8000 Euros - N° SIREN 489 471 672 RCS EVRY - APE 8559A - N° TVA intracommunautaire : FR25489471672
Siège social : 15, rue Maurice Barrès - 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS - Téléphone : 01 69 04 17 43 - Email : contact@exit-conseil.fr
Site pédagogique : 56, boulevard de Courcerin - 77183 CROISSY-BEAUBOURG - Téléphone : 01 69 04 17 43 - Email : contact@exit-conseil.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 91 06103 91 auprès du préfet de région Ile-de-France
N° d'autorisation d'exercice CNAPS FOR-077-2026-11-15-20210587568

➤ *Rôles et missions du chef d'équipe : 38h*

- *Gestion de l'équipe de sécurité*
- *Management de l'équipe de sécurité*
- *Organisation d'une séance de formation*
- *Gestion des conflits*
- *Evaluation de l'équipe*
- *Information de la hiérarchie*
- *Application des consignes de sécurité*
- *Gestion des incidents techniques*
- *Délivrance du permis feu*

➤ *Manipulation du système de sécurité incendie : 10h*

- *Système de détection incendie*
- *Système de mise en sécurité incendie*
- *Installations fixes d'extinction automatique*

➤ *Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie : 6h*

- *Règlementation du code du travail*
- *Commissions de sécurité et commission d'accessibilité*

➤ *Chef du poste central de sécurité en situation de crise : 16h*

- *Gestion du poste central de sécurité*
- *Conseils techniques aux services de secours*

➤ *Examen : 7h*

- *Validation des acquis théoriques et pratiques par un officier de sapeur-pompier et deux chefs de services de sécurité incendie (S.S.I.A.P. 3)*

ACCESSIBILITE

Exit Conseil s'engage à respecter les dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap des ERP de type R – Une entrée est spécialement aménagée à cet effet et notre équipe vous accompagne au mieux lors de votre formation / visite.



TARIFS (CHEQUE UNIQUEMENT)

Tarif par Stagiaire : 1108.80€ HT / 1330.56€ TTC

Tarif de Groupes : Nous consulter



Taux de réussite SSIAP 2 sur l'année 2021 : Pas de session sur l'année

Suite de parcours et débouchés

Chef d'Équipe de sécurité incendie SSIAP 2 Possibilité d'évoluer dans des fonctions de Chef de Service de Sécurité Incendie après 3 ans d'activité en qualité de Chef d'Équipe de sécurité incendie ou avec un diplôme de niveau 4 minimum.

Responsable de centre : Jennifer EGO 06 22 71 60 51

Responsable Pédagogique : Ferdinand GAWU 06 21 02 00 60

Exit Conseil - SAS au capital de 8000 Euros - N° SIREN 489 471 672 RCS EVRY - APE 8559A - N° TVA intracommunautaire : FR25489471672
Siège social :15, rue Maurice Barrès - 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS - Téléphone : 01 69 04 17 43 - Email : contact@exit-conseil.fr
Site pédagogique :56, boulevard de Courcerin - 77183 CROISSY-BEAUBOURG - Téléphone : 01 69 04 17 43 - Email : contact@exit-conseil.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 91 06103 91 auprès du préfet de région Ile-de-France
N° d'autorisation d'exercice CNAPS FOR-077-2026-11-15-20210587568